

## COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Recu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID: 038-243801255-20240201-D24\_003-DE

Délibération N°	D24-003
Conseillers en exercice	36

Acte publié le	08/02/2024
Présents	25
Votants	31

L'an 2024, le JEUDI 1<sup>ER</sup> FEVRIER à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA, Président. <u>Secrétaire de séance</u>: Martine CHASTAGNARET.

<u>Présents</u>: Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, <del>BICHET Fabien</del>, BOUQUET Isabelle, <del>CARLES Michel</del>, CASTAING Patrick, <del>CAUQUIL Alain</del>, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, <del>DEVAUX Vanessa</del>, FASSINOT Christine, <del>GASS-VERNAY Julie</del>, <del>GENDRIN Valérie</del>, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, <del>HIRTH Ludovic</del>, <del>HUGOU Isabelle</del>, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, <del>ROUSSEL Régis</del>, TASCIOTTI Maryline, <del>TERRY Joël</del>, THOMAS Alexandra, <del>VERNAY Aurélie</del>.

<u>Procurations</u>: CARLES Michel à ROUSSEL Régis

HIRTH Ludovic à JULLIEN Bernard TERRY Joël à GROIX Brigitte GENDRIN Valérie à René PORRETTA HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle VERNAY Aurélie à COCHARD Bernard

Nomenclature ACTES: 1113

D24-003 / MARCHE PUBLIC D'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) – ATTRIBUTION DU MARCHE

Par délibération en date du 23 juin 2022, le conseil communautaire approuvait le projet de mise en œuvre de transport à la demande (TAD) et autorisait le Président à lancer la consultation en Appel d'Offres ouvert.

Par délibération en date du 11 mai 2023, le conseil communautaire prenait acte de la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres du 27/04/2023, déclarant infructueux le marché relatif au Transport à la demande et autorisant le Président à engager une procédure négociée suite à l'infructuosité, avec nouvelle mise en concurrence.

Le marché négocié, suite à infructuosité, a donc été publié le 24 juillet 2023.

Après analyse des offres par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la Commission d'Appel d'Offres du 11 janvier 2024 a décidé à l'unanimité de retenir le candidat CARS FAURE pour l'exécution du marché sur la proposition de base.

L'option « véhicule 17 places » et l'option « Application voyageurs » feront l'objet d'une amélioration du service en cours de contrat si la population répond présente au dispositif de TAD zonal.

Par ailleurs, le transport de voyageurs faisant partie des activités soumises à TVA, ce service sera assujetti à la TVA.

Il est précisé qu'une délibération à venir fixera les tarifs du service de transport à la demande.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE PRENDRE ACTE de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de retenir le candidat CARS FAURE, pour un montant estimé sur une moyenne de courses à 376 869 € HT pour les 2 ans de contrat ;
- D'AUTORISER le Président à signer le marché à conclure avec le candidat retenu, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche visant à l'assujettissement du service à la TVA ;
- D'AUTORISER le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	
Rubarunt	Toutha	